



ACTIONS « SECURITE » F.F.R.

REUNION DES PRESIDENTS DE COMITES TERRITORIAUX

C.N.R. le 07 novembre 2009

VERSEMENT DES AIDES F.F.R.

La demande des Présidents de Comités Territoriaux est que la somme de 5.000 euros accordée aux Départements soit versée au Comité Territorial qui la répartira en fonction des actions réellement mise en place au plan local.

PENALITES EN CAS DE CARENCE DANS LA PARTICIPATION

Les clubs seront pénalisés pour chaque équipe absente pour un montant de :

- 500 € en séries territoriales,
- 1000 € en Fédérale 2 ou 3,
- 1500 € en Fédérale 1,
- 2000 € en Divisions professionnelles.

CALENDRIER

① **Constat des participants**

La D.T.N. fournira via les Comités Territoriaux l'état par club des équipes n'ayant pas participé aux formations sécuritaires mises en place.

Cette carence sera constatée à la date du **15 Décembre**.

Les clubs sont prévenus de la situation.

② **Rattrapage**

Les clubs considérés sont invités à des séances de rattrapage avant le **31 mars**.

③ **Pénalité**

Si la carence des encadrements équipes est confirmée, la pénalité financière est imputée à la date du **1^{er} avril**.

Le Trésorier Général,

René HOURQUET